



Les Entrepreneurs, investisseurs : « Je t'aime, moi non plus » !

Paris, le 22 février 2014

Depuis le 31 décembre 2013, nous sommes entrés dans une séance politique de réconciliation du Président de la République et des entreprises. Le discours vis-à-vis de ceux qui entreprennent n'est plus à la stigmatisation bien au contraire, nous sommes passés à la phase « Je t'aime » !

Au lendemain de son voyage aux Etats-Unis où il avait eu l'occasion d'exprimer le soin qu'il avait de l'attractivité de la France, le Président de la République a reçu en grande pompe lundi 17 février les patrons de grands groupes étrangers pour leur vanter les mérites de notre pays. En effet, les investissements étrangers auraient chuté de 77 % en 2013, selon les chiffres certes provisoires de la CNUCED. Cela a de quoi inquiéter nos gouvernants.

Le Président annonce toute une série de mesures qui, pour ne pas être l'amorce d'un « grand soir entrepreneurial », vont dans le bon sens. Il ajoute même qu'il n'a pas une « conception étriquée de notre intérêt national » et que « nous ne voulons pas nous protéger ». Et pourtant ! Ces nouveaux signes d'amour pour les entreprises manquent de concrétisation. En effet, son gouvernement fait voter des dispositifs qui vont à l'encontre de ce discours renouvelé. Comment vouloir maintenir les capitaux français dans les entreprises françaises, amener les capitaux étrangers à investir en France tout en présentant ce projet de loi « dit Florange » qui doit être adopté définitivement le 24 février ?

Nous sommes sous le règne du « Je t'aime, moi non plus ! »

« Le diable se cache dans les détails ». Deux dispositions de ce projet de loi vont particulièrement à l'encontre du nouveau discours présidentiel et que pourtant le gouvernement n'a pas l'intention de retirer.

- L'abaissement du seuil de détention pour les mesures anti-OPA :

L'abaissement du seuil de 30 à 25 % de détention du capital pour annoncer ses intentions à l'AMF n'est pas de nature à changer fondamentalement la donne comme l'ont montré un certain nombre d'exemples récents. La plupart des pays européens s'étant rangé à ce seuil de 30 %, il serait souhaitable que, dans un souci d'harmonisation, l'on en restât là.

La place de Paris doit rester ouverte aux investisseurs, qu'ils soient français ou étrangers, institutionnels ou individuels. Mettre des bâtons dans les roues d'éventuels investisseurs ne servira qu'à figer la structure du capital des entreprises. Ces nouvelles contraintes risquent de freiner les partenariats des entreprises étrangères avec les sociétés françaises. A un moment où l'on sait que l'emploi en France se crée grâce aux investissements étrangers et à la consommation de produits français à l'étranger, le gouvernement envoie un signal de fermeture. Par ailleurs, pour les actionnaires français de ces entreprises, ce type de mesures aura pour conséquence de faire baisser la valorisation de leur épargne, alors qu'ils ont pris des risques en investissant dans l'outil de production français. Baisse qui pourrait susciter alors bien des appétits. C'est la raison pour laquelle, la F2iC a toujours considéré ce type de dispositifs comme néfaste non seulement pour l'actionnaire mais aussi pour la société.

Dans le même esprit, l'information du comité d'entreprise, si elle est souhaitable, ne doit pas être une consultation qui est en mesure de retarder le calendrier d'une offre. Non seulement la période de consultation doit être limitée dans le temps et cette saisine ne doit être au maximum que consultative.



- L'automatisation des droits de vote doubles

Le principe fondateur de l'investissement en capital et de toute bonne démocratie actionnariale est : une action = une voix. La généralisation des droits de vote doubles peut avoir autant d'inconvénients que d'avantages. Protéger excessivement les entreprises – qui ne le demandent pas sinon elles prévoiraient ce dispositif dans leurs statuts, comme la loi les y autorise déjà – n'aura pour conséquence que de faire baisser leur valeur. Non seulement la place de Paris sera moins attractive mais, moins bien valorisée, les entreprises françaises finiront ainsi par attirer l'attention de prédateurs que l'obstacle des droits de vote doubles ne saurait arrêter. Il serait temps que le législateur comprenne que l'actionnaire vote toujours en faveur d'une offre s'il l'estime à son avantage et à celle de l'entreprise. S'il a des droits de vote doubles, il l'adoptera doublement !

L'attractivité d'une place financière est le fruit d'un équilibre fragile. A l'évidence celui de la place de Paris est déstabilisé depuis de nombreuses années. Le nouveau discours présidentiel a le mérite de fixer un cap mais qui ne résoudra, s'il est suivi des faits, qu'un des aspects du problème. Pour les investisseurs français, dont le poids dans le capital de nos entreprises est notoirement insuffisant, la question fiscale reste entière. Certes, le relèvement du plafond du PEA et l'instauration du PEA-PME sont une excellente chose. Mais la vulgate reste celle d'un capital plus taxé que le travail.

L'épargne financière des Français (3 990 milliards d'euros, fin 2013) est à la disposition des entreprises, mais le gouvernement avec ces signaux contradictoires l'oriente plutôt vers une épargne moins productive en emplois. La Fédération des Investisseurs Individuels souhaite participer activement à ce débat fondamental pour le développement économique des entreprises et des emplois.

Charles-Henri d'Auvigny

Président

06 09 67 49 81

chdauvigny@f2ic.fr

À propos de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement (F2iC)

Héritière de la Fédération française des clubs d'investissement (FFCI), la F2iC se donne pour mission de promouvoir l'épargne financière utile en contribuant au développement, à l'amélioration et au maintien des compétences financières des consommateurs, des épargnants, des investisseurs et des actionnaires individuels en direct comme à travers les clubs d'investissement. Ces derniers rassemblent des particuliers qui ont décidé de mutualiser leur épargne pour investir en Bourse. La Fédération sert de relais entre les actionnaires et les sociétés cotées par le biais de réunions, de brochures et bulletins d'information et grâce à son site internet. Par ailleurs, partenaire de l'Ecole de la Bourse, elle participe à l'effort d'éducation financière des épargnants. Enfin, la F2iC joue un rôle consultatif auprès des autorités de place.

Membres

• *Sociétés et organismes : AFG, AFIC, Air France – KLM, Air Liquide, Airbus Group, Alternativa, AMAFI, Axa, Bic, BinckBank, BNP Paribas, Bourse Direct, BPCE, CIC, Ecole de la Bourse, Edenred, EDF, Euronext, Foncière des Régions, GDF Suez, Gecina, Groupe Seb, L'Oréal, Lafarge, Lagardère, Michelin, Natixis, Orange, Paris Europlace, PME Finance, PSA, Rexel, Saint-Gobain, Sanofi, Société Générale, Suez Environnement, Total, Thermador Groupe, Vilmorin & Cie, Vivendi.*

• *92 000 contacts actionnaires individuels, 45 000 adhérents individuels dont 11 000 responsables de clubs d'investissement*

Fédération des Investisseurs individuels et des Clubs d'investissement

39, rue Cambon 75001 Paris

Tél. : 01 42 60 12 47 – Fax : 01 42 60 10 14 – www.f2ic.fr